



# MOBILITÉ

Haute-Marne



## La mobilité électrique en HAUTE-MARNE

Le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute Marne met à disposition des utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables un service de bornes publiques en libre accès 24h/24 - 7j/7, leur permettant de recharger leur véhicule.

- BADGE TOUT OPÉRATEUR
- INSCRIPTION EN LIGNE
- PAIEMENT EN LIGNE



[mobilite.sded52.fr](http://mobilite.sded52.fr)



# Avec ou sans badge, je recharge mon véhicule

## Vous avez déjà un badge...



### Badge tout opérateur

Vous avez un badge d'un autre service de mobilité, vous pouvez utiliser les bornes de recharge publiques. Le tarif du service dépend de l'opérateur auprès duquel vous êtes abonné.e.

## Vous n'avez pas de badge...



### Inscription en ligne

Pour un usage régulier des bornes publiques uniquement en Haute-Marne, il vous est conseillé de vous inscrire en ligne pour obtenir un badge SDED 52.  
[mobilite.sded52.fr](http://mobilite.sded52.fr)



### Paiement en ligne

Pour un usage occasionnel, sans badge, vous pouvez payer le montant de la charge en scannant le QR Code présent sur la borne de recharge publique puis en suivant les instructions sur votre smartphone.

Le prix du rechargement sur les bornes du réseau départemental du SDED 52 est d' 1€ / 6kWh



### Utilisation de la borne

Suivez les instructions sur la borne pour recharger votre véhicule ou consultez le règlement d'utilisation sur [www.sded52.fr/bornes-de-recharge](http://www.sded52.fr/bornes-de-recharge)